

Mai 2007

Préfecture de la région Ile-de-France
Conseil Régional Ile-de-France

Evaluation ex ante et évaluation
stratégique environnementale du
programme opérationnel
Compétitivité régionale

Synthèse du rapport final (version 2 mai 2007)

 **ERNST & YOUNG**
La Qualité par principe™





Ce rapport d'évaluation est cofinancé par le FEDER.

L'évaluation ex ante du programme opérationnel a permis de formuler des recommandations pour l'adaptation du diagnostic, de la stratégie, du programme en lui-même (cohérence interne et externe) et du dispositif de mise en œuvre (indicateurs et modalités de mise en œuvre). Nos recommandations ont pour la plupart été prises en compte : le diagnostic est aujourd'hui complet, la stratégie est pertinente et le PO est dans l'ensemble satisfaisant, à l'exception de quelques réserves que nous émettons sur la quantification des objectifs.

1. Le diagnostic régional est désormais complet.

Nos conclusions et recommandations initiales indiquaient que le diagnostic intégrait la plupart des orientations communautaires et qu'il faisait émerger les grands enjeux du territoire. Certaines thématiques n'étaient cependant pas ou insuffisamment abordées : l'accessibilité (transport et société de l'information), l'innovation non technologique ainsi que plusieurs enjeux environnementaux.

A l'exception de notre recommandation sur les transports, qui n'a pas été prise en compte au motif que l'autorité de gestion n'envisage pas de financer des projets sur ce secteur dans le cadre du PO 2007-2013, toutes les autres recommandations ont été intégrées dans la dernière version du diagnostic :

- le diagnostic a été complété dans ses volets TIC et innovation non technologique (innovation sociale),
- l'axe 5 (Plan Seine), récemment ajouté au projet de PO avec le diagnostic correspondant, répond à des enjeux du profil environnemental régional qui n'apparaissaient pas dans le diagnostic au départ (préservation de la biodiversité, la réduction du risque d'inondation et la protection de la ressource en eau).

2. Le programme opérationnel est conforme aux orientations communautaires et nationales et en adéquation avec le diagnostic régional.

La dernière version du projet de PO a également pris en compte nos recommandations concernant la stratégie. Certaines actions, qui n'étaient pas conformes aux orientations communautaires et nationales (règlement FEDER, orientations stratégiques communautaires et cadre de référence stratégique national) ont été retirées du projet de PO ou reformulées : ainsi, les actions qui relevaient plutôt du FSE ont été retirées, et l'axe 3 sur le renforcement de la compétitivité du tissu économique francilien a pris une forte coloration innovation. Toutes les actions du projet de PO sont à présent en adéquation avec les orientations communautaires et nationales.

3. La cohérence interne du programme est satisfaisante.

Les remarques que nous avons formulées ont toutes été prises en compte :

- L'axe 1 « Développement des projets urbains dans les zones les plus en difficultés » a été précisé par un cahier des charges détaillé.
- Certaines fiches actions des axes 2, 4 et 5, qui manquaient parfois de précision, ont été reformulées.

4. La cohérence externe du programme avec la stratégie régionale du programme opérationnel FSE 2007-2013, avec le volet régional du programme de développement rural



FEADER 2007-2013 et avec la stratégie du Contrat de projet Ile-de-France 2007-2013 (Grands projets éligibles à la contractualisation et programmes LOLF concernés) est **satisfaisante**¹ ; nous n'avons identifié ni antagonisme ni redondance.

- De véritables synergies sont en outre possibles avec le FSE, notamment sur les axes 1, 2 et 3.
- Une complémentarité pourra être recherchée entre l'axe 5 du PO FEDER et le volet régional du programme de développement rural dont l'un des objectifs stratégiques est l'amélioration de la qualité de l'eau.

5. Les indicateurs de contexte, qui ne figuraient pas dans la version initiale du projet de PO, ont été proposés par l'évaluateur qui les a retravaillés en collaboration avec la Préfecture de région, l'INSEE, la DRIRE, la DRRT, l'ANVAR et la DIREN.

Ils seront à même d'apporter un éclairage sur les évolutions socio-économiques de la région. Au nombre de 55, ils couvrent l'ensemble des enjeux stratégiques, sont répartis de façon équilibrée entre les différents thèmes² et leur commodité de gestion a été validée avec les organismes concernés.

6. Les indicateurs de programme des axes 2, 3, 4 et 5, élaborés par les services de l'Etat, ont été retravaillés, avec ceux de l'axe 1 proposés par l'évaluateur, conjointement par l'évaluateur, les services du SGAR et la DRE ; ceux des axes 4 et 5 ont validés par la DIREN après plusieurs échanges.

Plusieurs critères ont servi de fil directeur à la revue des indicateurs de programme (réalisation, résultat, impact) par les évaluateurs :

- pertinence, disponibilité et sensibilité,
- présence des indicateurs clés requis par la Commission européenne,
- recommandations de la DIACT du 21 septembre 2006 de définir une quinzaine d'indicateurs de résultats et d'impacts au niveau des priorités.

Au niveau régional, le programme pourra donc être suivis à travers **78 indicateurs au total**, dont certains identiques (tableaux en annexes) :

- 29 indicateurs de réalisation par action,
- 24 indicateurs de résultats,
- 25 indicateurs d'impacts.

Pour faciliter la lisibilité du programme, et conformément aux recommandations de la Commission européenne et de la DIACT, 17 indicateurs globaux, classés par axe, ont été extraits de l'ensemble indicateurs de résultat et d'impact ; ils permettront un suivi et une évaluation plus globale du programme et seront renseignés notamment dans les rapports annuels transmis à la Commission européenne.

Leur couverture, leur équilibre et leur commodité de gestion ont été validés avec les services de l'Etat et l'animateur Présage.

¹ Avec le Contrat de projet (CP), notre analyse est nécessairement limitée du fait du faible développement du document disponible. Elle ne porte que sur la stratégie et non pas sur les actions envisagées sur lesquelles nous ne pouvons donc pas nous prononcer.

² Démographie, situation économique, tissu économique, emploi, éducation, recherche / enseignement supérieur, environnement, accessibilité aux TIC, politique de la ville, amélioration de l'accès des femmes au marché de l'emploi.



Les objectifs sont partiellement quantifiés mais l'absence de maquette financière détaillée sur l'ensemble des mesures ne permet pas de conclure définitivement. Nous avons initialement préconisé de réviser à la baisse trois objectifs de l'axe 1 (nombre d'emplois créés, part des femmes dans les emplois créés, nombre d'entreprises nouvellement implantées sur les territoires de projet) : ces modifications ont été effectuées dans la version finale du PO.

7. Le dispositif de mise en œuvre apparaît à ce stade satisfaisant (nos premières recommandations ont été prises en compte) mais une attention devra être portée sur les points suivants :

- En matière de pilotage et de gestion globale, un transfert d'expérience pourrait être mis en place vers les nouveaux services instructeurs bénéficiaires de subventions globales (qui ne l'étaient pas lors du précédent programme).
- Un guide des procédures de sélection et d'instruction des dossiers est indispensable, notamment pour les nouveaux services instructeurs. La rédaction d'une fiche d'éligibilité avec avis motivé participera à l'amélioration de la sélectivité des projets et de sa transparence.
- Concernant le suivi physique, plusieurs recommandations ont été émises. La plus importante concerne la nécessaire régularité, en fonction de critères à définir, des visites sur place qui restent encore dépendantes de l'initiative des services instructeurs.
- Pour améliorer le suivi financier et notamment maîtriser les délais de paiement, les services instructeurs et bénéficiaires devront être sensibilisés sur l'importance de la remontée des factures.

De manière générale, il apparaît que l'autorité de gestion a tenu compte des enseignements du passé dans la préparation du PO 2007-2013, notamment en ce qui concerne le dispositif de mise en œuvre.

8. Enfin, les recommandations issues de l'évaluation stratégique environnementale ont globalement été prises en compte.

Les recommandations issues de l'évaluation stratégique environnementale concernant les axes 2 et 3 ont été prises en compte. Toutefois, les préconisations détaillées sur l'axe 4 n'ont été intégrées que de manière partielle et imprécise. Un plus grand niveau de détail dans les critères de sélection des projets visant à développer les énergies renouvelables permettrait de s'assurer que l'impact global de ces projets sur l'environnement est positif.



 ERNST & YOUNG
La Qualité par principe™